

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE**

**Séance du 24 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le premier Avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par l'adjoint au Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été faite le 24 mars 2022, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 07 Avril 2022

**Étaient présents :**

Messieurs les conseillers municipaux : Rémi ADAM, David ANCELIN, Colin ARMAND, Christophe CHATILLON, Jean-Luc STAROSSE

Mesdames les conseillères municipales : Patricia MASCI, Sophie LORENTZ, Sabrina VAILLANT

**Etaient excusé(e)s :** Éric THIEBAUT,

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Madame Sabrina VAILLANT

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 24 Février 2022 est accepté à l'unanimité

**2022-9. BIENS VACANTS ET SANS MAITRE**

Monsieur le maire informe qu'il n'y a plus lieu délibérer pour cette question. Le délai de réponse étant dépassé.

**2022-10. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christophe CHATILLON, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses Prévu :	417 932,98 €
Réalisé :	67 455,74€
Reste à réaliser :	0,00€
Recettes Prévu :	417 932,98€
Réalisé :	63 425,90€
Reste à réaliser :	118 758,00€

## Fonctionnement

Dépenses Prévu :	211 859,50€
Réalisé :	145 325,16€
Reste à réaliser :	0,00€
Recettes Prévu :	211 859,50€
Réalisé :	210 462,74€
Reste à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice Investissement :	-4 029,84€
Fonctionnement :	65 137,58€
 Résultat global :	 61 107,74€

### 2022-11. VOTE DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière de Toul à la clôture de l'exercice.

Madame la Trésorière de Toul, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

### 2022-12. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur le maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 19 074,08€  
 - un excédent reporté de : 46 063,50€  
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 65 137,58€

- un déficit d'investissement de : 4 029,84€  
 - un excédent des restes à réaliser de : 118 758,00€  
 Soit un excédent de financement de : 114 728,16€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	65 137,58€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	4 029,84€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	61 107,74€
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	 4 029,84€

**2022-13. VOTE DU TAUX DES TAXES**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal l'état N° 1259 relatif à la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après avoir pris connaissance du produit fiscal à taux constant établi par les services fiscaux et des allocations compensatrices versées par l'Etat,

Après avis de la commission budget

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022
- FIXE le taux de la Taxe Foncière Bâti 29,32 % (dont taux départemental 2020 : 17,24%)
- FIXE le taux de la Taxe Foncière Non Bâti 33,00 %

**2022-14. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

	Investissement
Dépenses :	365 399,33€
Recettes:	365 399,33€
	Fonctionnement
Dépenses:	223 613,74€
Recettes:	223 613,74€

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 365 399,33€ (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 365 399,33€ (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 223 613,74€ (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 223 613,74€ (dont 0,00 de RAR)

**2022-15. INSCRIPTION EMPRUNT AU BP**

Monsieur le maire informe que la nécessité d'inscrire le nouvel emprunt au BP 2022. Il précise que cet emprunt est nécessaire pour la poursuite des travaux d'aménagement de la phase 2 des travaux pour les rues du Han et des Mulsons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur ADAM ayant quitté la séance)

- DIT que l'emprunt d'un montant de 225 000€ contracté auprès du Crédit Agricole est inscrit au BP 2020
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **2022-16. VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal, le bilan des offres qui ont été faites par les entreprises dans le cadre des travaux d'aménagement. Cinq entreprises ont postulé pour le lot 1 (VRD) et 4 entreprises ont postulé pour le lot 2 (Electricité).

La mieux disante étant EIFFAGE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur ADAM ayant quitté la séance)

- VALIDE le choix de l'entreprise EIFFAGE
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

## **2022-17. TRAVAUX SYLVICOLES**

Monsieur David ANCELIN présente l'ensemble des prestations proposées par l'ONF dans le cadre des travaux de cloisonnement, mais également de maintenance parcellaire.

Il précise que les devis H.T s'élèvent respectivement à 2070€ et 4 460€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur ADAM ayant quitté la séance)

- VALIDE le devis concernant les travaux de cloisonnement d'un montant HT DE 2 070€
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La problématique de la parcelle militaire est abordée.

Monsieur David ANCELIN ayant réalisé le cubage des affouages évoque l'interprétation de certains affouagistes et des incompréhensions que cela entraîne. Un rendez-vous avec l'ONF sera pris pour régler le litige, notamment le cubage des bois de petit diamètre.

### **Questions diverses :**

#### ➤ Convention ACCA :

Un courrier sera adressé à l'ACCA pour évoquer le sujet de la chasse dans les bois communaux. Il est rappelé que le bail existant court jusqu'en 2031.

#### ➤ Journée Verte :

La date du 16 Avril est retenue. LOANA interviendra l'après-midi. La matinée sera consacrée à la collecte des déchets sur le territoire.

Fin de séance 22h30